



Élaboration du SAGE des bassins de la Marque et de la Deûle

Synthèse du rapport de diagnostic

Amendée par la Commission Locale de l'Eau le 20 avril 2015



MISE A JOUR DU DIAGNOSTIC

Depuis la version amendée du rapport de diagnostic de février 2014, les modifications suivantes ont été apportées :

- Depuis le 1^{er} janvier 2015, Lille Métropole Communauté Urbaine est devenue Métropole Européenne de Lille ;
- Depuis le 1^{er} janvier 2014, les Communautés de Communes du Carembault, du Sud Pévèlois, du Pays du Pévèle et la commune de Pont-à-Marcq ont fusionné pour former la Communauté de communes du Pévèle Carembault ;
- La communauté du Pévèle Carembault est à présent compétente pour la gestion des cours d'eau non domaniaux sur Thumeries, Ostricourt et Wahagnies ;
- Le syndicat intercommunal pour l'assainissement du bassin de la Libaude a fusionné avec l'Union des Syndicats d'Assainissement du Nord ;
- Le syndicat intercommunal assainissement des communes de Camphin et Phalempin et le syndicat Intercommunal eau potable d'Avelin et Pont-à-Marcq ont adhéré à Noréade;
- Le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable de Douai a fusionné avec la Communauté d'Agglomération du Douaisis ;
- Le syndicat intercommunal d'assainissement de la Becque de Neuville et de ses affluents est compétent sur la commune de Linselles avec l'Union des Syndicats d'Assainissement du Nord ;
- La Métropole Européenne de Lille est compétente sur les cours d'eau domaniaux limités au canal de Roubaix et la Marque canalisée. L'exploitation est confiée au syndicat mixte Espace Naturel Lille Métropole ;
- Toute la distribution d'eau est gérée par 3 contrats d'affermage sur la Communauté d'Agglomération d'Hénin-Carvin. Véolia est le délégataire pour l'ensemble des communes ;
- Depuis le 1^{er} janvier 2015, le mode de gestion pour la distribution d'eau potable et l'assainissement sur Lens est l'affermage.

GUIDE DE LECTURE

Le rapport de diagnostic a pour objectifs :

- d'apporter une vision synthétique et objective concernant les problèmes quantitatifs et qualitatifs sur le territoire afin de déterminer les enjeux importants auxquels doit répondre le SAGE ;
- de hiérarchiser ces enjeux en fonction des écarts aux objectifs (bon état défini par la Directive Cadre sur l'Eau, satisfaction des usages...) mais aussi en fonction des attentes exprimées par les acteurs locaux ;
- de repérer les opportunités et les atouts du territoire ;
- en parallèle il s'agit également de mettre à plat les divergences ou les conflits d'usage potentiels tout en repérant les éventuelles voies de consensus et de convergences en termes d'attentes/besoins.

Pour chaque thème porté par une commission thématique, cette note de synthèse reprend :

- les principaux points forts et points faibles du territoire ;
- l'analyse des causes et impacts de ces points ;
- les principales menaces et opportunités ;
- la synthèse des enjeux du SAGE.

Pour des informations plus précises et spatialisées, le lecteur se reportera au rapport de diagnostic complet et à son atlas cartographique.

TABLE DES TABLEAUX

Tableau 1 :	Points forts et points faibles majeurs concernant la gestion de la ressource	7
Tableau 2 :	Opportunités et menaces majeures concernant la gestion de la ressource.....	10
Tableau 3 :	Points forts et points faibles majeurs concernant la reconquête et la mise en valeur des milieux naturels	11
Tableau 4 :	Opportunités et menaces majeures concernant la reconquête et la mise en valeur des milieux naturels	14
Tableau 5 :	Points forts et points faibles majeurs concernant la prévention des risques naturels et la prise en compte des contraintes historiques.....	15
Tableau 6 :	Opportunités et menaces majeures concernant la prévention des risques naturels et la prise en compte des contraintes historiques.....	17
Tableau 7 :	Points forts et points faibles majeurs concernant le développement durable des usages de l'eau	19
Tableau 8 :	Opportunités et menaces majeures concernant le développement durable des usages de l'eau	22
Tableau 9 :	Synthèse des enjeux du SAGE Marque-Deûle.....	23

TABLE DES MATIERES

1. Gestion de la ressource	7
1.1. Points forts et points faibles majeurs	7
1.2. Causes et impacts	7
1.2.1. Pollutions diffuses	7
1.2.2. Pollutions historiques et accidentelles	8
1.2.3. Exploitation du réservoir	8
1.2.4. Autres causes.....	9
1.3. Principales opportunités et menaces	10
2. Reconquête et mise en valeur des milieux naturels	11
2.1. Points forts et points faibles majeurs	11
2.2. Causes et impacts	11
2.2.1. État écologique.....	11
2.2.2. État chimique	13
2.2.3. Autres causes.....	13
2.3. Principales opportunités et menaces	14
3. Prévention des risques naturels et prise en compte des contraintes historiques	15
3.1. Points forts et points faibles majeurs	15
3.2. Causes et impacts	15
3.2.1. Caractéristiques physiques naturelles du territoire	15
3.2.2. Urbanisation et artificialisation des sols.....	16
3.2.3. Activités industrielles	16
3.2.4. Autres causes.....	16
3.3. Principales opportunités et menaces	17
4. Développement durable des usages de l'eau	19
4.1. Points forts et points faibles majeurs	19
4.2. Causes et impacts	19
4.2.1. Gouvernance, compétences et moyens	19
4.2.2. Infrastructures d'accueil.....	20
4.2.3. La superposition des usages.....	21
4.3. Principales opportunités et menaces	22
5. Synthèse des enjeux du SAGE	23



1. Gestion de la ressource

1.1. Points forts et points faibles majeurs

Les principaux points forts et points faibles du territoire concernant la gestion de la ressource sont récapitulés dans le tableau suivant :

Tableau 1 : Points forts et points faibles majeurs concernant la gestion de la ressource

THEME	POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
État qualitatif	Bon état de la nappe des calcaires carbonifères	Mauvaise qualité DCE de la nappe de la Craie et au regard de la production en raison des pollutions aux Nitrates, Fer, Nickel, Sélénium, solvants chlorés et apparition de la problématique ions perchlorates
État quantitatif	Dotation unitaire faible : faible consommation des foyers	Risque quantitatif sur la ressource
Sécurisation	Réseau d'adductrices d'eau potable important	Chaque service d'eau s'organise autour de sa propre ressource
Protection	Initiatives de protection (ORQUE et DUP)	Vulnérabilité de la nappe de la Craie

1.2. Causes et impacts

1.2.1. Pollutions diffuses

Les sources potentielles des traces de **pesticides** mesurées sur les captages de la nappe de la Craie, notamment à Méricourt, Acheville, Liévin - les équipages et Estevelles proviennent de l'agriculture et de l'entretien des voiries sur les communes concernées.

Les teneurs en **nitrates** mesurées sont :

- **hors normes (supérieures à 50 mg/l)** aux ouvrages de Quiéry-la-Motte, d'Avion, de Bénifontaine, d'Hulluch, de Lens « les équipages », de Liévin, de Loos-en-Gohelle, de Neuvireuil, d'Oppy, de Rouvroy, de Vendin-le Vieil, de Wingles, mais aussi Emmerin ;
- **Élevées (comprises entre 40 mg/l et 50 mg/l)** à Ablain-Saint-Nazaire, d'Annoeullin, de Carency, d'Esquerchin, de Fresnoy-en-Gohelle, d'Izel-les-Esquerchin, de Souchez, de Villers-au-Bois.

Ces points noirs peuvent s'expliquer :

- Par le **lessivage des terres agricoles** après épandage sur ces zones périurbaines voire rurales ;
- Par la présence de **dispositifs d'assainissement non collectifs** hors normes ;
- Par la présence de **stations d'épuration avec infiltration des rejets** : ACHEVILLE, BAILLEUL-SIR-BERTHOULT, OPPY, THELUS, VILLERS-AU-BOIS, WILLERVAL, SERVINS. Parmi ces stations, seule celle d'Oppy était non conforme en 2009, et la création d'une nouvelle station d'épuration est en cours ;
- Par le **dysfonctionnement des réseaux d'assainissement** du au phénomène d'affaissement minier et à l'état dégradé des réseaux avéré sur des communes de la CAHC et la CALL. Ces dysfonctionnements peuvent être à l'origine d'infiltration d'eaux usées non traitées ;
- Par les postes de relevage avec bassins d'infiltration du surplus du réseau unitaire (Commune de Loos-en-gohelle pour la poste de Hoche et le poste de Ragonieux) ;
- Par la **vulnérabilité de la nappe** de la Craie au sud du bassin, facteur aggravant de ces pressions.

La présence d'**ions perchlorates** semble s'expliquer aujourd'hui par une pollution historique due aux anciennes sapes et les sites de stockage des obus de la première guerre mondiale.

Ces pollutions diffuses impactent durablement l'état de la ressource et contraignent les usages, notamment l'alimentation en eau potable.

1.2.2. Pollutions historiques et accidentelles

Le **trichloréthylène** identifié dans le secteur Lille Sud et de l'ex bassin minier provient très vraisemblablement des activités industrielles passées, notamment en métallurgie et en automobile.

Ces pollutions diffuses peuvent impacter durablement l'état de la ressource et contraindre les usages, notamment l'alimentation en eau potable.

1.2.3. Exploitation du réservoir

Les **pollutions en fer et en ammonium** mesurées aux captages du calcaire carbonifère et aux captages de Courrières et de Rouvroy, peuvent être liées à la nature et aux conditions d'exploitation du réservoir. Cependant, ce ne sont pas les captages qui prélèvent les volumes les plus importants, mais ils sont souvent l'unique ressource d'une unité de distribution. D'autres polluants peuvent être concernés comme le nickel ou le sélénium.

L'état quantitatif de la ressource est impacté par les **forts prélèvements** pour l'usage eau potable et par les prélèvements industriels, qui ont cependant beaucoup diminué. Parmi les captages dont la vulnérabilité à la sécheresse est avérée d'après les exploitants, les Anserueilles et Emmerin sont exploités à plein régime. L'interférence des pompes rend

les champs captants très sensibles. Cette problématique est majeure et couplée aux problèmes qualitatifs rencontrés : trouver un équilibre entre la préservation de la ressource et la satisfaction de l'usage eau potable est délicat.

1.2.4. Autres causes

Au delà de l'état des masse d'eau souterraine, on peut constater un manque de **concertation entre les maitres d'ouvrage** eau potable sur le territoire, qui tend à diminuer ces dix dernières années grâce aux programmes de recherche comme SIGES ou SCALDWIN. Chaque gestionnaire a tendance à gérer sa propre ressource pour répondre à ses propres besoins. Or au vu de la situation, une gouvernance intégrée permettrait de mieux prévenir et gérer les tensions.

Sans réflexion à une échelle du bassin voire supérieure, les solutions de sécurisation de l'alimentation en eau potable risquent d'être insatisfaisantes.

1.3. Principales opportunités et menaces

Les principales opportunités et menaces du territoire concernant la gestion de la ressource sont récapitulées dans le tableau suivant :

Tableau 2 : Opportunités et menaces majeures concernant la gestion de la ressource

THEME	OPPORTUNITES	MENACES
État qualitatif	Mener une politique d'ensemble à l'échelle du bassin	Gestion des pollutions historiques
État quantitatif	Amélioration de la collaboration entre les collectivités au delà de leur territoire	Menace de rupture d'approvisionnement
Sécurisation	Développer des interconnexions avec les réseaux structurants	Diversité des gouvernances ou gouvernance éclatée dans le domaine de l'eau
Protection	Renforcement des contrôles industriels sur sites anciens et actuels	Contraintes des ORQUE et DUP pour les communes et le monde agricole (absence de compensations financières)



2. Reconquête et mise en valeur des milieux naturels

2.1. Points forts et points faibles majeurs

Les principaux points forts et points faibles du territoire concernant la reconquête et mise en valeur des milieux naturels sont récapitulés dans le tableau suivant :

Tableau 3 : Points forts et points faibles majeurs concernant la reconquête et la mise en valeur des milieux naturels

THEME	POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
Gestion des cours d'eau	Fortes attentes de la part des usagers concernant la qualité des cours d'eau	Disparité d'objectifs pour la gestion des cours d'eau
Protection des milieux naturels	Dynamique de reconquête engagée sur le territoire	Milieux urbains très denses, passé industriel, peu de milieux humides
Pression de l'assainissement sur le milieu	Bon déploiement de l'autosurveillance et amélioration des connaissances sur le fonctionnement des systèmes	Réseaux anciens sujets aux eaux claires parasites et pas de politique de renouvellement
Pression industrielle sur le milieu	Prise de conscience du problème des micropolluants	Milieu naturel dégradé
Pression agricole sur le milieu	Programmes de mesures pour diminuer la pression agricole sur la ressource	Vulnérabilité de la nappe

2.2. Causes et impacts

2.2.1. État écologique

On note que l'état écologique se dégrade pour les facteurs biologiques et/ou physico-chimiques :

- en aval de Lens sur la Souchez qui devient le canal de Lens ;
- à la confluence canal de Lens-Haute Deûle (état plus dégradé sur le canal de Lens) ;
- sur la Deûle à la confluence avec la Marque (état plus dégradé sur la Marque).

L'état se dégrade logiquement d'amont en aval, mais le potentiel de dilution de la Deûle permet de limiter les dégradations. Avant la confluence avec la Lys, l'état biologique est moyen.

Pour la dernière année traitée, les paramètres déclassants sont :

- Majoritairement les **nitrates** sur la Deûle. On retrouve ces observations avec les résultats SEQ eau à l'aval de la Deûle, sur la Marque et sur la Becque de Neuville (matières azotées).
- Les **matières phosphorées** et les **nitrates** sur la Marque et sur l'Espierre. On retrouve ces observations avec les résultats SEQ eau à l'aval de la Deûle et sur la Marque.

On identifie par ailleurs avec les résultats SEQ eau :

- une problématique sédimentaire forte sur la Marque liée à un apport de matières en **suspension** qu'on identifie à l'aval de la Deûle, sur la becque de Neuville et sur la Marque ;
- une problématique **matières organiques** forte sur la Marque liée à un apport de matières en **suspension** qu'on identifie à l'aval de la Deûle, sur la becque de Neuville et sur la Marque aval.

Ces dégradations peuvent être expliquées par :

- Le **lessivage des terres agricoles** sur la Marque, dont l'amont est rural. Cependant, le manque de données en amont ne permet pas de conclure sur ce point ;
- Le **ruissellement urbain**, notamment en aval de Lens et de la Métropole Lilloise ;
- Les apports de **l'assainissement collectif** :
 - Via les **rejets des stations d'épuration**, notamment les stations de la vallée de la Marque et la station de Gondecourt qui ne disposaient pas de traitement de l'azote et du phosphore en 2009. Les taux d'abattement de ces stations concernant ces paramètres sont parfois inférieurs à 50% ;
 - Via les **réseaux d'assainissement** notamment par temps de pluie, sur les communes de la CAHC et de la CALL.

Les projets d'amélioration des traitements, les travaux entrepris sur les réseaux et les traitements du phosphore mis en œuvre devraient à terme diminuer les pressions.

L'hydromorphologie est également un fort enjeu : sur le territoire, le réseau secondaire est très fortement artificialisé. Les marges de progression sur ce point se situent à l'amont de la Marque et la Souchez, cours d'eau naturels.

Tous ces paramètres impactent le milieu et les habitats de la faune aquatique en raison de la charge organique du milieu diminuant le taux d'oxygénation et les possibles colmatages des frayères.

2.2.2. État chimique

L'état chimique est mauvais sur toutes les masses d'eau, et est déclassé par les **HAP**. Ces HAP sont issus du lessivage des sols où ces polluants atmosphériques se fixent. Cette problématique urbaine est généralisée sur le territoire.

On note une nette amélioration de l'état chimique qualifié hors HAP pour la Deûle et la Marque avant la confluence avec la Deûle, notamment concernant les **pesticides**. Il est difficile d'identifier la cause de cette évolution qui peut être :

- L'utilisation moins massive de produits phytosanitaires en **agriculture**, notamment sur la Marque rurale. Le manque de données qualité sur cette partie du territoire ne permet pas de conclure ;
- L'utilisation raisonnée pour le **désherbage des voiries**.

Des analyses plus ponctuelles montrent la présence de polluants industriels, notamment les **Nonylphénols**. Ces substances peuvent être rejetées par les industriels ou peuvent provenir du lessivage de sites pollués.

Le caractère incomplet – dans le temps et l'espace - de l'état chimique ne permet pas de tirer des conclusions sur les origines précises des dégradations. Un suivi plus continu et plus complet des substances est nécessaire.

Ces paramètres impactent le milieu et les espèces de par leur toxicité.

2.2.3. Autres causes

Les **zones humides** sont rares et sous pression. Leur présence est cependant indispensable pour la reproduction de certaines espèces piscicoles déjà fragilisées, comme le brochet.

Par ailleurs, la **continuité écologique** est très faible, du fait de la présence **d'ouvrages/obstacles destinés à la navigation**.

Au delà des pressions exercées sur les cours d'eau, la **gouvernance** apparaît comme un point faible du territoire. Le manque d'action intégrée à l'échelle du bassin versant et le fait que certains cours d'eau ne soient pas du tout entretenus ne tend pas à améliorer l'état des masses d'eau.

L'absence d'une gestion coordonnée des cours d'eau à l'échelle du bassin versant est un obstacle à une amélioration globale de la qualité des milieux superficiels.

2.3. Principales opportunités et menaces

Les principales opportunités et menaces du territoire concernant la reconquête et la mise en valeur des milieux naturels sont récapitulées dans le tableau suivant :

Tableau 4 : Opportunités et menaces majeures concernant la reconquête et la mise en valeur des milieux naturels

THEME	OPPORTUNITES	MENACES
Gestion des cours d'eau	Nécessité d'une gestion à l'échelle du bassin versant	Risque de ne pas atteindre le bon état DCE en 2027 compte tenu du passif de dégradation
Protection des milieux naturels	Prise en compte des milieux humides dans les SCOT en cours d'élaboration et les PLU	Pressions urbaines et foncières, développement urbain, périurbanisation au détriment des espaces naturels
Pression de l'assainissement sur le milieu	Amélioration des échanges inter-services dans les collectivités et inter collectivités	Efforts importants à mettre en oeuvre pour atteindre le bon potentiel sur la Deûle
Pression industrielle sur le milieu	Communication, sensibilisation et collaboration amont-aval entre les services assainissement industriel et le monde industriel	Manque de moyens et de structures responsables pour la dépollution des sites industriels
Pression agricole sur le milieu	Développement de l'agriculture biologique, prise de conscience de l'environnement dans l'agriculture conventionnelle	Artificialisation des surfaces agricoles



3. Prévention des risques naturels et prise en compte des contraintes historiques

3.1. Points forts et points faibles majeurs

Les principaux points forts et points faibles du territoire concernant la reconquête et mise en valeur des milieux naturels sont récapitulés dans le tableau suivant :

Tableau 5 : Points forts et points faibles majeurs concernant la prévention des risques naturels et la prise en compte des contraintes historiques

THEME	POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
Risque inondation	Bassins interconnectés qui permettent des transferts de volumes selon les enjeux et des situations de crue	Fort taux d'urbanisation favorisant les écoulements rapides et destruction de zones d'expansion de crue du fait du développement urbain
Risque mouvements de terrain	Cartes des aléas connus et inventaire des cavités réalisé pour le département du Nord	Cartographie de Charbonnage de France pas à jour
Pollution des sols et activités industrielles	Prise de conscience du problème et recensement effectué	Passif important
Gestion des sédiments pollués	Plan de gestion VNF et Schéma Directeur Régional des terrains de dépôts: problématique prise en main par VNF	Sites de dépôt saturés : système sous pression d'où le repli des acteurs

3.2. Causes et impacts

3.2.1. Caractéristiques physiques naturelles du territoire

De nombreux points faibles du territoire du SAGE liés aux thématiques « risques et contraintes historiques » sont dus aux **caractéristiques physiques naturelles du territoire**.

Celui ci présente en effet des **pentés très faibles**, et une **nappe affleurante** au sud du bassin, aggravant la vulnérabilité aux inondations de tous types.

3.2.2. Urbanisation et artificialisation des sols

Le territoire est très **urbanisé et artificialisé**. Cette urbanisation s'est fait au détriment de zones humides fonctionnant comme **zones d'expansion de crue**. Ceci explique sa forte vulnérabilité aux inondations par ruissellement.

L'artificialisation raisonnée des sols et la protection des zones humides apparaissent comme des enjeux incontournables pour limiter les impacts des inondations.

3.2.3. Activités industrielles

Le territoire est vulnérable par rapport aux mouvements de terrains, du fait de la **présence de cavités et d'anciennes mines**. Ces modifications de la topographie du territoire sont indélébiles, mais leur stabilisation permettra à terme une réduction du risque.

Par ailleurs, les **activités industrielles à risque** restent très présentes sur le territoire, et la présence **d'anciennes friches industrielles** expliquent la pollution des sols et la présence de certaines substances dans les nappes, les cours d'eau et les sédiments (solvants chlorés notamment).

Ces activités industrielles peuvent encore impacter la ressource par :

- **des pollutions accidentelles pour les activités actuelles ;**
- **des pollutions diffuses à long terme pour les activités passées.**

3.2.4. Autres causes

La **gouvernance et les compétences des acteurs** constituent un point fort majeur pour le risque inondation sur le territoire du SAGE : il existe en effet de nombreux outils réglementaires, comme les Plans de Prévention des Risques Inondation (PPRI) réalisés ou en cours d'élaboration et le protocole de gestion de crise. De plus, on peut observer une réelle prise de conscience sur le territoire, car les inondations sont fréquentes et les enjeux très importants, du fait de la forte urbanisation. Cependant, la plupart des outils réglementaires comme les PPR sont encore actuellement en cours d'élaboration, ce qui limite la mise en place d'actions concrètes.

Le manque de **moyens financiers et techniques** de ces acteurs ainsi que l'identification des responsables pour les sols pollués sont les principaux points faibles pour le traitement des pollutions et la gestion des sédiments pollués sur le territoire du SAGE : en effet, il n'existe aujourd'hui aucune filière de valorisation des sédiments, qui sont fortement pollués aux métaux et hydrocarbures sur le territoire du SAGE. Des programmes de recherche ont été mis en place mais il n'existe pas encore de procédé technique économiquement viable. En outre, le curage des sédiments et la dépollution des sols représentent des coûts financiers très importants, notamment pour les petits gestionnaires qui n'ont pas les moyens et/ou les compétences pour les assumer.

Cette gouvernance éclatée manquant de moyens financiers à la hauteur des enjeux ne tend pas à améliorer la connaissance et la gestion du risque à l'échelle du territoire.

3.3. Principales opportunités et menaces

Les principales opportunités et menaces du territoire concernant la prévention des risques naturels et la prise en compte des contraintes historiques sont récapitulées dans le tableau suivant :

Tableau 6 : *Opportunités et menaces majeures concernant la prévention des risques naturels et la prise en compte des contraintes historiques*

THEME	OPPORTUNITES	MENACES
Risque inondation	Sensibiliser sur le risque inondation et la gestion du cycle de l'eau	Capacité maximale atteinte pour la gestion hydraulique
Risque mouvements de terrain	Communication et sensibilisation des élus aux risques de manière adaptée au territoire (exemple des plaquettes d'information DDTM du Nord et du Pas de Calais)	Pression foncière et zones industrielles
Pollution des sols et activités industrielles	Amélioration des processus industriels et des moyens d'épuration, développement de nouveaux procédés internes à poursuivre (innovation)	Sites orphelins inconnus et/ou sans responsables
Gestion des sédiments pollués	Traitement du problème à la source : assainissement et érosion des sols	Élimination/valorisation nécessitant de sommes financières importantes



4. Développement durable des usages de l'eau

4.1. Points forts et points faibles majeurs

Les principaux points forts et points faibles du territoire concernant le développement durable des usages de l'eau sont récapitulés dans le tableau suivant :

Tableau 7 : Points forts et points faibles majeurs concernant le développement durable des usages de l'eau

THEME	POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
Développement du transport fluvial	Territoire du SAGE en position de carrefour : Seine/Europe du Nord	Gestion hydraulique complexe et privilégiant le transport fluvial
Développement de la navigation de plaisance	Fréquentation importante et cosmopolite	Saturation et mauvaise répartition des infrastructures portuaires
Développement du loisir pêche	Tissu associatif dense	Opportunisme transfrontalier pour les activités de pêche notamment
Développement des activités touristiques et sportives	Tissu associatif dense	Faible continuité des chemins de promenade

4.2. Causes et impacts

4.2.1. Gouvernance, compétences et moyens

La **gouvernance et les compétences des acteurs** impliqués dans le loisir pêche sont un point fort majeur sur le territoire, notamment grâce aux actions des fédérations de pêche et des AAPPMA qui, de par leur rôle de gestionnaires du milieu aquatique, s'impliquent fortement dans la sensibilisation du public et les opérations de gestion du milieu naturel et de la faune piscicole.

Ces acteurs de terrain contribuent à l'atteinte du bon état, notamment sur le canal de Roubaix.

En revanche, la **gouvernance** est un point faible pour le transport fluvial sur le territoire du SAGE :

- l'existence d'un **unique acteur compétent sur le domaine navigable (VNF)** limite l'action des collectivités qui dépendent de la gestion hydraulique de VNF à gérer notamment les flux d'eaux pluviales.
- De plus, **certains secteurs sont délaissés** (priorisation Grenelle) car non économiquement viables pour VNF et des infrastructures sont orphelines de gestionnaire : l'ensemble des infrastructures du territoire n'est pas couvert par des structures compétentes.

La situation actuelle n'incite pas les collectivités à agir et prendre des responsabilités dans le cadre de la gestion des cours d'eau : en effet, la problématique des sédiments constitue un poids financier majeur et les collectivités n'ont pas les **moyens** de l'assumer. C'est aussi une des raisons de l'abandon de certaines infrastructures comme le port du Dragon à Wasquehal.

4.2.2. Infrastructures d'accueil

Les **infrastructures de transport fluvial et de plaisance** sont un atout pour le territoire du SAGE, qui est relativement bien équipé par rapport à d'autres territoires en termes de ports de commerce, ports de plaisance et haltes nautiques. Cependant, ces infrastructures sont actuellement saturées et ne sont pas réparties uniformément sur le territoire. Certains secteurs sont peu équipés : ainsi il n'existe quasiment aucun équipement pour les plaisanciers sur la Deûle entre Pont-à-Vendin et Lille. Il est nécessaire de pallier à ce problème, d'autant plus que la demande est croissante.

D'autre part, la répartition de ces équipements n'est pas toujours optimale par rapport aux besoins : la saturation des ports de plaisance et haltes nautiques ainsi que leur localisation sur les cours d'eau et canaux peut obliger les plaisanciers à faire un détour ou poursuivre leur chemin au-delà de leur trajet prévu. En effet, les plaisanciers qui naviguent vers le canal de Roubaix ou la Deûle en amont de Lille sont obligés de faire un détour pour s'arrêter au port de Wambrechies ou à la halte de Quesnoy-sur-Deûle.

L'équipement en infrastructures pour le transport fluvial et la plaisance doit être mis en relation avec les objectifs du projet du canal Seine-Nord, qui prévoit une augmentation du trafic fluvial et du nombre de touristes du Nord de l'Europe. La situation actuelle ne paraît alors pas tout à fait suffisante face aux perspectives de développement du transport fluvial et de la navigation de plaisance.

La présence d'infrastructures adéquates permettra, à terme, d'accompagner le développement du transport et de la plaisance fluviale et à dynamiser le territoire.

4.2.3. La superposition des usages

La **superposition des usages** sur les voies d'eau et les chemins de halage est à l'origine de convergences et divergences entre les usages.

Pour chaque sous-thème de la commission thématique, le risque de **conflits d'usages** a été évoqué lors des commissions de juin 2012 et a été identifiée comme un point faible dont la cause est de type « Pressions liées aux usages ». La diversité des activités pratiquées sur la voie d'eau ou le long de celle-ci peut en effet engendrer des conflits concernant notamment l'utilisation de l'espace :

- Navigation de plaisance ou de commerce engendrant une gêne pour la pratique des sports nautiques et de la pêche,
- Largeur des chemins de halage insuffisante pour permettre le passage des randonneurs et cyclistes et la pratique de la pêche, limitée par la pression foncière alors qu'un minimum est nécessaire pour l'entretien des berges...

Les différents usages peuvent avoir un impact important, aussi bien positif que négatif, sur les ressources en eau et leurs usages. Ainsi les points forts des usages de la voie d'eau (transport fluvial, plaisance, pêche, activités touristiques et sportives) évoqués lors des commissions thématiques de juin 2012 permettent le développement de ces usages. En revanche, les points faibles relevés lors des commissions thématiques entraînent des impacts négatifs pour ces usages, mais aussi pour l'état qualitatif du milieu et les autres usages, créant potentiellement des conflits.

On peut citer par exemple :

- les possibilités d'intermodalité avec les réseaux routiers et ferroviaires, qui ont un impact positif sur le développement de l'usage « transport fluvial » ;
- l'état dégradé et artificialisé du milieu, qui a des conséquences négatives sur la pratique de la pêche ;
- l'augmentation du transport fluvial qui entraîne une gêne pour la pratique des activités nautiques, sportives et de pêche sur les tronçons à fort trafic ;
- l'aménagement des chemins de halage, en parallèle du développement des activités de plaisance, qui a un impact positif pour l'attractivité des activités sportives et de loisirs le long des voies d'eau.

4.3. Principales opportunités et menaces

Les principales opportunités et menaces du territoire concernant le développement durable des usages de l'eau sont récapitulées dans le tableau suivant :

Tableau 8 : Opportunités et menaces majeures concernant le développement durable des usages de l'eau

THEME	OPPORTUNITES	MENACES
Développement du transport fluvial	Développement du trafic : projet canal Seine Nord qui peut impliquer une modification des comportements	Mise à grand gabarit : impacts en matière de sédiments, sur la ressource en eau et conflits d'usage
Développement de la navigation de plaisance	Canal Seine Nord : opportunité de développement de croisières à grand gabarit et perspective touristique Nord-Sud, possibilité de report de la fréquentation sur le réseau secondaire	Qualité et quantité des sédiments : frein au développement de nouvelles voies d'eau pour la plaisance
Développement du loisir pêche	Sensibilisation du public aux milieux aquatiques	Pollution des eaux de surface et sédiments, incivilités en milieu urbain (dégradation des équipements, ordures) pouvant entraîner une mortalité piscicole et une baisse d'attractivité
Développement des activités touristiques et sportives	Sensibilisation aux milieux aquatiques vis-à-vis du public	Manque de financement pour les petites structures



5. Synthèse des enjeux du SAGE

Cette dernière partie a pour but de synthétiser les **grands enjeux et objectifs du territoire** du SAGE Marque-Deûle pour l'atteinte du bon état fixé par la DCE au vu des éléments vus précédemment. Les étapes d'élaboration du SAGE qui suivront pourront s'appuyer sur ces enjeux afin de déterminer les actions à mener.

Tableau 9 : Synthèse des enjeux du SAGE Marque-Deûle

Commission thématique	Enjeu	Secteurs concernés
1 Gestion de la ressource	Préserver la qualité de la ressource par : <ul style="list-style-type: none">- Le suivi continu des substances DCE et émergentes- La réduction des pressions par la mise en œuvre de dispositifs de protection et de reconquête et par l'utilisation de produits alternatifs aux phytosanitaires- La sensibilisation des acteurs de l'agriculture, des collectivités et de l'industrie	Global
	Sécuriser l'alimentation en eau potable par : <ul style="list-style-type: none">- La préservation la qualité de la ressource (c.f. enjeu précédent)- Le développement d'interconnexions- Le développement de dispositifs de stockage- La recherche de nouvelles ressources et/ou la mise en place de traitements curatifs	Global

Commission thématique	Enjeu	Secteurs concernés
2 Reconquête et mise en valeur des milieux naturels	Améliorer la qualité des cours d'eau en : <ul style="list-style-type: none"> - Assurant une gestion intégrée des cours d'eau en définissant des gestionnaires sur les sites orphelins et en développant les relations entre les gestionnaires existants - Mettant en œuvre des plans de gestion pluriannuels sur les cours d'eau (entretien courant, restauration et renaturation) pour améliorer l'hydromorphologie des cours d'eau - Effectuant la mise aux normes des réseaux d'assainissement 	Marque
	Assurer une continuité écologique sur le territoire en : <ul style="list-style-type: none"> - Limitant les obstacles à l'écoulement - Développant les relations entre les gestionnaires existants 	Réseau hydrographique
	Préserver les zones humides en concertation avec les gestionnaires des cours d'eau dont VNF: <ul style="list-style-type: none"> - identification, qualification et définition de niveau de protection à mettre en œuvre pour protéger les zones humides du territoire. - Sensibilisation les populations sur leurs fonctionnalités. 	Global

Commission thématique	Enjeu	Secteurs concernés
3 Prévention des risques naturels et prise en compte des contraintes historiques	Prévenir et lutter contre le risque inondation en : <ul style="list-style-type: none"> - Poursuivant les plans en cours et les zonages pluviaux en parallèle de la réalisation des documents d'urbanisme - Limitant l'imperméabilisation des sols par l'étalement urbain - Entretien de l'ensemble des cours d'eau - Développement des ouvrages de lutte contre les inondations - Préservant les zones humides pour leur rôle de zones d'expansion de crue 	Marque rivière par débordement de cours d'eau, global en ruissellement
	Limiter le risque de pollution diffuse et accidentelle d'origine industrielle par : <ul style="list-style-type: none"> - La requalification des anciennes friches industrielles - Le contrôle régulier des rejets industriels 	Global
	Trouver une filière de valorisation des sédiments par : <ul style="list-style-type: none"> - La poursuite de la recherche sur les filières de valorisation des sédiments pollués - L'identification d'une stratégie de gestion des sédiments à l'échelle du SAGE avec la collaboration entre VNF et les autres gestionnaires - L'identification et l'acquisition facilitée aux terrains de dépôt 	Global
4 Développement durable des usages de l'eau	Développer le transport fluvial sur le territoire par : <ul style="list-style-type: none"> - La poursuite du projet canal Seine Nord - Le développement des infrastructures portuaires - La préservation du foncier le long des voies d'eau afin que des entreprises puissent s'y installer. 	Canal de la Deûle, canal de Roubaix, Marque canalisée
	Valoriser le territoire par le développement de loisirs liés à l'eau par : <ul style="list-style-type: none"> - La mise en cohérence des voies douces / trame verte à l'échelle du SAGE - Le développement des infrastructures et des services d'accueil des plaisanciers et sportifs - La poursuite du travail de sensibilisation et d'éducation des associations locales autour de lieux propices (zones humides et cours d'eau) 	Global